

BVGer C-1451/2012 vom 15. Mai 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-05-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-1451_2012

FR: TAF C-1451/2012 du 15 mai 2012

IT: TAF C-1451/2012 del 15 maggio 2012

Regeste

Rentes

Erwägungen

E. 1

L'affaire est radiée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure, ni alloué de dépens.

E. 3

La présente décision est adressée : - au recourant (recommandé avec AR) - à l'autorité inférieure (n° de réf.; recommandé) - à l'Office fédéral des assurances sociales (recommandé) Le juge unique: La greffière : Francesco Parrino Valérie Humbert Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 82 ss, 90 ss et 100 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF, RS 173.110]). Le mémoire doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains du recourant (art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.